



Les voyages sont à nouveau permis !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances, et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER* - TUNISIE

Tous les voyageurs de 18 ans et plus doivent obligatoirement présenter à leur embarquement l'un des documents suivants :

- Soit **Un certificat justifiant d'une vaccination complète contre la Covid-19** depuis au moins 28 jours avec le vaccin Johnson et Johnson, ou 7 jours avec l'un des autres vaccins. Les autorités tunisiennes reconnaissent le pass sanitaire européen.
- Soit **Un certificat de test PCR négatif de moins de 48 heures ou un test antigénique négatif de moins de 24h** avant le départ.

Les voyageurs de moins de 18 ans sont exemptés de l'obligation de test ou de vaccination.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.

Les autorités tunisiennes prévoient également des **tests de dépistage aléatoires** à l'arrivée, y compris pour les voyageurs déjà vaccinés et testés avant l'embarquement.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues. Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

Passez de très belles vacances !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site :

<https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus-definition-du-schema-vaccinal-complet>

Date de la dernière mise à jour : 29/07/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

